



## Avis public

### Consultation écrite

À L'ÉGARD DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT UN ENSEMBLE IMMOBILIER

---

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT UN ENSEMBLE IMMOBILIER, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 316-2021 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant un ensemble immobilier.

Le projet de Règlement numéro 316-2021 a notamment pour objet :

- de préciser les normes relatives à un ensemble immobilier.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

#### CONSULTATION ÉCRITE

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 (2020-074), la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Conformément à cet arrêté, toute procédure qui implique le déplacement et le rassemblement de citoyens faisant partie du processus décisionnel du conseil de la Municipalité, est **remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

En conséquence, une consultation écrite sur le projet de règlement identifié précédemment se déroule jusqu'au 27 janvier 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse courriel suivante : [direction@saint-bernard.quebec](mailto:direction@saint-bernard.quebec) ou les transmettre par courrier au bureau municipal sis au 1512, rue Saint-Georges, C.P. 70, Saint-Bernard (Québec), G0S 2G0.

En conséquence, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil de la Municipalité prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra par la suite adopter le règlement. Ce règlement pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

Une copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité ([saint-bernard.quebec](http://saint-bernard.quebec)) dans la section « Avis publics ». Une version papier est disponible sur demande.

Donné à Saint-Bernard, ce 6 janvier 2021

(Signé) Marie-Eve Parent

**Marie-Eve Parent**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**